

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 26 JUIN 2023

n° CD-2023-0034

RAPPORTEUR : Joël BAUD-GRASSET

OBJET : MODIFICATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU
BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 13 juin 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. RUBIN Nicolas, 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. SADDIER Martial, Président, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GAY Agnès, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TEPPE-ROGUEI Marie-Claire, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CAI IANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
M. Jean-Marc PEILLEX donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	33	Voix Pour	33
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	1 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	33	Abstention(s)	1

Vu la délibération n° CG-2002-114 de l'Assemblée départementale du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2023-016 du 03 avril 2023 portant sur l'approbation du Compte Administratif 2022 du budget principal.

Suite à un rejet tardif d'un titre de recette d'un montant de 273,20 € et à une demande de rejet de titre invalide par la Paierie d'un montant de 4 072 €, la situation comptable du budget principal du Département, à la clôture 2022, est modifiée en conséquence et se présente comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
TOTAL DU BUDGET	1 262 713 916,45	1 465 340 510,83	-71 728 099,80	130 898 494,58
Investissement (total)	370 536 160,43	429 069 749,01	-166 486 781,89	-107 953 193,31
dont 1068		166 486 781,89		
Fonctionnement (total)	892 177 756,02	1 036 270 761,82	94 758 682,09	238 851 687,89

Le résultat global de clôture 2022 du budget principal est donc modifié et s'élève à 130 898 494,58 €, conformément au compte de gestion. L'excédent de fonctionnement s'élève à 238 851 687,89 € et le déficit d'investissement reste inchangé, à - 107 953 193,31 €.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Après en avoir délibéré et enregistré le retrait du vote de M. Saddier, le Conseil départemental, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2022 et ses annexes du budget principal.

Délibération télétransmise en Préfecture le 04/07/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire, le 07/07/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental,
Nicolas RUBIN